REUNION DE POITIERS

SOUVERAINETE NATIONALE, DEMONDIALISATION ET COOPERATION INTERNATIONALE

Intervenant : Aurélien Bernier.

Un projet politique progressiste de gauche se doit de lever trois tabous : l'affirmation du principe de souveraineté nationale, la nécessité d'une démondialisation et la mise en œuvre de nouvelles règles de coopération internationale. Concrètement, cela signifie la rupture avec l'euro, l'Union européenne et la sortie du traité nord-atlantique.

La reconquête de la souveraineté nationale est une condition indispensable mais il ne serait être une condition suffisante. Il est nécessaire d'inscrire tout projet politique dans une logique internationaliste et prendre en compte la dimension écologique (cf. exposé sur la COP21).

Dans ce contexte, démondialiser ne signifie pas se protéger de la concurrence internationale et encore moins regagner en compétitivité dans le champ de cette concurrence, il s'agit d'en sortir et de lui substituer d'autres types de relations entre États, avec une idée centrale : l'autonomie permettant à chaque État de pouvoir répondre aux besoins de sa propre population. Sur la base de cette autonomie, il s'agit de développer des coopérations pour répondre aux grands enjeux mondiaux : la paix, le sécurité, la justice sociale et la préservation de l'environnement.

A cet égard, la référence à la Charte de La Havane de 1948, qui met en avant l'équilibre de la balance des paiements ne saurait suffire comme principe de base aux relations marchandes entre les États. La signature de ce texte, intéressant en première approche, visait dans le contexte de l'après-guerre à un large développement du commerce international et l'encadrement des échanges internationaux. Aujourd'hui, il est essentiel de rééquilibrer les flux commerciaux et de revoir les politiques de commerce et d'investissement.

Il convient de politiser les échanges, car ceux-ci ne sont pas neutres politiquement ainsi que sur les plans économiques et écologiques. Aller dans une telle direction et mettre en application le principe d'autonomie, conduit à restituer à chaque État le contrôle de ses outils de production. Tout ceci n'est possible qu'à la condition de prendre le contrôle politique des grandes multinationales françaises.

La coopération ne se limite pas aux seuls aspects commerciaux, d'autres domaines de coopération sont à prendre en compte dans la culture, dans le transfert des connaissances, dans la santé, l'éducation, …

L'exposé d'Aurélien Bernier suscite débats, approfondissement des pistes de réflexion, controverses. Plusieurs points ont été évoqués : la définition même des termes utilisés comme celui de souveraineté nationale qui associe ou non celui de souveraineté populaire, la notion d'autonomie pour un État. Un désaccord s'est exprimé également sur le rôle de la France dans le concert des nations, celle-ci pouvant être présentée comme une grande puissance sur le plan institutionnel, économique de par l'importance de ses multinationales et diplomatique par son influence culturelle par la francophonie, ou au contraire être présentée comme elle se vit au quotidien sur le territoire par l'amplitude de la désindustrialisation via les délocalisations ou la vente de groupes industriels, entraînant chômage et précarité. La question des échanges internationaux suscitent également un débat, sur la nécessité d'un approfondissement de la Charte de La Havane à la lumière des enjeux économiques et écologiques actuels, sur la signification concrète de la politisation des échanges pouvant générer des politiques arbitraires de boycott, des pratiques de certaines formes relevant du néocolonialisme à l'encontre des États pouvant mettre à mal l'application du principe de réciprocité

à l'égard de l'autonomie des nations. Deux points n'ont pu être débattus durant cet exposé : l'un concerne la politique d'accueil des migrants, qu'ils soient liés à des raisons politiques, économiques et écologiques, le second la mise en place des conditions d'un protectionnisme basé sur le principe d'exigences sociales et écologiques.